



**Nouveau service de prêt d'équipements sportifs**



Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage  
Téléphone: 418-596-2362  
486, rue Principale, bureau 100  
[Loisirst.pat@globetrotter.net](mailto:Loisirst.pat@globetrotter.net)

**Ce nouveau service est offert GRATUITEMENT aux citoyens de la municipalité afin d'agrémenter votre hiver sans dépenser.**

**Durée du prêt : maximum de 48 heures**

**Lundi au jeudi : retour avant 16 h**

**Vendredi, samedi et dimanche, retour le lundi suivant au plus tard à 12h00.**

**Modalités de prêt**

**Aucune demande de réservation n'est acceptée à l'avance;**

**L'équipement emprunté n'est pas transférable d'une personne à une autre;**

**L'utilisateur doit retourner l'équipement emprunté à la date indiquée;**

**L'utilisateur demeure responsable de l'équipement tant que celui-ci n'a pas été retourné au bureau municipal;**

**L'utilisateur doit signaler tout incident, toute défectuosité ou tout autre problème avec l'équipement au moment où celui-ci se produit;**

**Dans le cas d'un vol, d'un bris ou de la perte d'un équipement, l'utilisateur pourrait être tenu responsable;**

**L'utilisateur dégage la municipalité de toute responsabilité ou dommage causés à lui-même, à des membres de sa famille ou à toute autre personne, résultant de l'utilisation de l'équipement emprunté.**

**L'utilisateur remet un dépôt de 20\$ pour l'équipement prêté. Le dépôt sera entièrement remboursé au retour de l'équipement;**

**L'utilisateur doit compléter un formulaire de prêt.**